



CONSEIL MUNICIPAL
du
Vendredi 25 mai 2018

L'An deux mille dix-huit, le 25 mai, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, Maire de Noyers.

Présents : Xavier RELAVE, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX, Marc PELLETIER.

Absent excusé : Eric BARNAULT (*pouvoir donné à Mr Marc PELLETIER*)

Absents : Patrick FAUVELLE, Amaury DAVID

Secrétaire de séance : Annette LELOUP

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour : la tarification de l'utilisation du domaine public et les travaux concernant le pont sur la route de La Mosardière. Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée présente.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13/04/2018 :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des élus présents lors du dernier Conseil.

ORDRE DU JOUR

● **ADHESION FAJ/FUL** :

Monsieur le Maire présente le bilan des fonds versés l'année dernière, les objectifs de cette adhésion et demande au Conseil de se prononcer.

Les cotisations restent inchangées par rapport à celles de 2017 à savoir :

- FUL (Fonds Unifié du Logement) : 0.77 €/habitant
- FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) : 0.11 €/habitant

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au FUL.

● **Révision annuelle des loyers communaux au 1^{er} juillet 2018** :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 2 logements communaux destinés à la location. Il s'agit du logement de la mairie et de l'ancien presbytère. La commune en assure l'entretien.

Actuellement, le montant des loyers, sans les charges, est de :

- Logement mairie 213.59 € mensuel
- Logement ancien presbytère 245,43 € mensuel

L'augmentation annuelle est liée à l'indice de référence des loyers.

Au 4ème trimestre 2016 (indice n-2), l'indice de référence des loyers était de 125.50 et au 4ème trimestre 2017 (indice n-1) de 126.82.

La Commission des Finances propose d'augmenter les loyers et d'appliquer l'augmentation liée à l'indice de référence.

Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les loyers
- Décide de fixer les loyers aux montants suivants :
 - Logement Mairie 215.84 € mensuel
 - Logement ancien presbytère 248.01 € mensuel
- Dit que cette tarification entrera en vigueur le 1er juillet 2018.

● **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DE NOYERS :**

Monsieur le Maire présente le projet de convention envoyé à chaque élu avant le conseil.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association de l'APN,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

● **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 :**

Madame Marceaux adjointe chargée des Finances présente les propositions de la Commission des Finances concernant l'attribution des subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente et de ses annexes, aux associations communales. Cette mise à disposition représente un coût pour la commune et doit être prise en compte dans le cadre de l'attribution des subventions allouées chaque année. L'utilisation de l'espace public est soumise à la mise en place d'une convention spécifique.

Chaque demande de subvention a été étudiée à réception du dossier de demande dûment rempli et après sollicitation de renseignements complémentaires.

A la demande de deux conseillers, le vote pour l'attribution des subventions se fait pour chaque demande.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve les propositions comme suit :

- Association pour le Patrimoine de Noyers : 500 € (1 abstention et 11 voix pour)
- Cyclo Club de Noyers : 100 € (1 abstention et 11 voix pour)
- Club photo de Lorris : 150 € (12 voix pour)

- A.C.S de Chailly : 20 € (12 voix pour)
- A.F.A.M.L : 45 € (12 voix pour)
- Musée de l'Horlogerie : 45 € (12 voix pour)
- Amicale des Pompiers de Lorris : 50 € (12 voix pour)

- **RAPPORT DE LA CLECT :**

Madame Marie-Annick Marceaux, Adjointe, membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, au sein de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais, présente le rapport envoyé à chaque élu avant le conseil.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation des communes et doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, conformément à l'article L 521.1 du code général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve, par 10 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

- **OUVERTURE DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS :**

Après avoir limité le nombre de commissions, tant par communes que par élus, lors de la fusion des communautés de communes, le bureau de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais a constaté, après une année d'expérience, qu'il serait possible d'ouvrir les commissions à l'ensemble des communes et de leurs élus sans poser de limites.

Après débat, la commune de Noyers sera également représentée dans les commissions suivantes :

- Commission « Petite enfance, Enfance-jeunesse et Sport » par Madame Monique Legras
- Commission « Ressources Humaines, Mutualisation » par Madame Marie-Annick Marceaux
- Commission « Communication » par Madame Marie-Annick Marceaux
- Commission « SPANC et Cycle de l'eau » par Monsieur Marc Pelletier
- Commission « Bâtiments et Espaces verts » par Monsieur Marc Pelletier

- **MAISONS FLEURIES :**

Le Conseil Municipal propose d'organiser un concours de maisons fleuries avec inscription individuelle.

L'annonce de cette information s'effectuera par annonce dans la presse locale, l'affichage communal et la publication sur le site de la commune.

Après débat, un jury est constitué. Il est décidé des récompenses qui seront allouées.

Les résultats de ce concours seront annoncés lors de la rencontre autour du Gâteau Géant qui aura lieu, le 01 septembre 2018.

- **PROCEDURE DE REQUETE EN REFERE D'UN NUCERIEN AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF :**

Monsieur le Maire informe le Conseil du début de procédure demandée en référé par Monsieur Pascal DESCHATRE contre la commune de Noyers. Monsieur le Maire a pris connaissance, auprès du Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans, du dossier déposé par l'avocat de Monsieur DESCHATRE et des pièces jointes. Il informe les élus du Conseil des contacts qu'il a établis et leur communiquera le déroulement de cette procédure.

- **ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU 2^{ème} SEMESTRE ORGANISEE PAR LA MUNICIPALITE :**

Concernant la fête du 14 juillet (sujet évoqué lors du conseil du 13 avril dernier), Monsieur le Maire a contacté les 3 associations communales afin de les associer à l'organisation. Deux associations (le Club de l'Amitié et l'APN) ont répondu en expliquant leur impossibilité d'intervention. Par conséquent, le Conseil s'en tiendra aux orientations prises le 13 avril dernier et approuvées en début de séance.

Un point est fait sur les prochaines manifestations :

- ✚ Jeudi 21 Juin : Fête de la musique en partenariat avec l'APN (gestion de la fête de la musique par le Conseil. Restauration assurée par l'APN)
- ✚ Samedi 01 septembre : Gâteau Géant partagé entre les Nucériens au quartier de la Borde.
- ✚ Vendredi 5 et Samedi 6 Octobre : 4^{ème} Exposition Nature en partenariat avec Le Club Photo de Lorris, l'APN et le SIVLO.
- ✚ Du 31 octobre au 06 novembre : Cérémonie dans le cadre de l'exposition sur le centenaire de la Guerre 1914-1918, organisée par l'APN (réunion de préparation le 12 juin à 18h00).
- ✚ Vendredi 14 Décembre : Spectacle de Noël pour les enfants de la commune.

- **POINT SUR LE PROJET INTERCOMMUNAL DU PLUI :**

Une première rencontre avec le cabinet d'étude a eu lieu le jeudi 24 Mai dernier sur la base d'un questionnaire à remplir. Un premier atelier d'échange relatif à l'élaboration du PLUi H aura lieu le mardi 12 juin 2018. Le COPIL intercommunal a décidé que deux personnes supplémentaires puissent se joindre aux deux délégués qui siègent au comité de pilotage intercommunal : Madame Marie-Annick MARCEAUX et Madame Danièle GARAVOGLIA se proposent d'intégrer les groupes de réflexion relatifs à la préparation du PLUI.

Des ateliers thématiques se dérouleront les : 03 Juillet, 02 Octobre et 27 Novembre.

L'information sur la réalisation du projet du PLUi sera publiée, auprès des habitants, par la presse locale, le bulletin intercommunal, le bulletin communal et le site de la Commune : noyers.fr

- **TARIFICATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Madame Marie-Annick MARCEAUX présente la réflexion de la Commission des Finances quant à la tarification pour l'occupation du domaine public.

La Commission des Finances propose de facturer l'utilisation du domaine public à 1 € le m² par jour. Cette dernière propose également d'accorder, aux associations communales, une mise à disposition gratuite du domaine public. Dans ce dernier cas, une convention de mise à disposition gratuite doit être signée par Monsieur le Maire.

Après débat, le Conseil décide, à l'unanimité, la facturation de l'occupation du domaine public à 1€ le m² par jour.

L'occupation du domaine public par les associations communales fera l'objet d'une convention spécifique entre l'association concernée et Monsieur le Maire représentant la commune.

Le Conseil autorise donc Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

La Commission des Finances a abordé la question de la mise en place d'une taxe locale pour la publicité extérieure, projet qui n'a pas été retenu.

- **TRAVAUX ROUTE DE LA MOSARDIERE :**

Des travaux de sécurité ont été réalisés sur le pont de la Mosardière.

Ces travaux ont provoqué une modification de la largeur de la voirie empêchant le passage de certains engins agricoles. La Commission des Travaux a revu un projet de modifications à apporter (projet qui avait nécessité, à la demande de Monsieur le Maire, un complément d'information). Monsieur Marc PELLETIER, responsable de la Commission Travaux, présente le dernier document fourni le jeudi 24 Mai par la société installatrice : la Société VAUVELLE. Cette dernière se propose de retirer les barrières déjà installées avant fin juin et d'effectuer une nouvelle mise en place en septembre. Cette modification est estimée à 10 332 € T.T.C.

Après débat, le Conseil décide, à 11 voix pour et une 1 abstention, la réalisation des travaux avec l'assurance par la Société VAUVELLE d'assurer une mise en place de moyens de sécurité sur le pont pendant la période intermédiaire.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

- **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

➤ Madame Danièle GARAVOGLIA demande où en est le projet de stérilisation des chats qui ont « élus domicile » chez Madame GREGOIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec Madame GREGOIRE ainsi que des contacts établis avec la clinique vétérinaire St Michel de Lorris et l'association C.E.M de Montargis.

Monsieur le Maire demande à Madame Monique LEGRAS, Adjointe, d'assurer la prise en charge de ce dossier avec le Comité Consultatif des Affaires Sociales.

➤ Madame Danièle GARAVOGLIA interpelle les membres du Conseil sur un projet de manifestation le 14 Juillet 2019.

Après débat, Monsieur le Maire demande à Commission Culture et Communication, d'envisager, dès à présent, le calendrier des manifestations pour l'année 2019 et le type d'organisation.

➤ Madame Marceaux rappelle la réalisation du prochain bulletin municipal intermédiaire et sollicite la participation des élus pour sa distribution qui devrait avoir lieu mi-juin.

➤ Madame Angélique BEAUDOIN demande où en est la réflexion sur le projet de demande de médailles de la ville. Monsieur le Maire informe que la commande est en cours.

➤ Madame Angélique BEAUDOIN signale des trous sur la voie communale « Route de Rougemont ».

➤ Monsieur Marc PELLETIER demande que le délai d'affichage du compte rendu de séance de Conseil Municipal soit respecté.

La séance est levée à 23h00.